

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

LA PROHIBITION EST UNE IMPOSSIBILITE

Elle constitue un danger

Que la prohibition soit une impossibilité, c'est chose reconnue par tout le monde. Il n'y a que les réformateurs et les farceurs salariés de la Dominion Alliance, et ceux qui se font leurs serviteurs aveugles, qui prétendent pouvoir croire encore avec raison à la possibilité de la prohibition.

La prohibition est impossible, dit le Harper's Weekly. Et, il nous semble peu probable que l'usage de l'alcool cesse aux Etats-Unis. Nous ne pouvons pas croire à l'abstinence totale pour tout un peuple. Cette méthode n'est pas pratique, et nous doutons qu'il y ait quelque avantage à la mettre en vigueur. Vous ne pouvez pas gouverner un pays de la même manière qu'un asyle d'intempérants, ni traiter sa population de la même manière que des alcooliques qu'on doit empêcher de boire, que cela leur plaise ou non. Un effort de ce genre fut fait dans l'armée, quand la cantine fut abolie. Ça été une grande faute.

Ceci n'est qu'une opinion.

Mais, ceux qui aujourd'hui, exercent une pression formidable sur notre gouvernement provincial pour lui faire accepter la prohibition totale dans la province, peuvent-ils être sincères quand, contre toutes les leçons de l'histoire, ils préconisent la prohibition comme le seul remède capable d'enrayer l'ivrognerie et l'intempérance, et posent en Messie ?

L'histoire nous enseigne que la prohibition est l'ennemi le plus mortel de la tempérance. Et, il y a longtemps que l'histoire apprend cela au monde, car la prohibition n'est pas née d'hier, et elle a fait faillite partout.

L'Angleterre a cru à la prohibition, un jour. Elle l'a adoptée en 1734. Qu'est-il arrivé ?... Après deux années d'essai, on a rappelé cette loi, et la chambre des Lords a donné en faveur du rappel un vote de 84 voix contre 52.

Est-ce parce que la prohibition est une chose possible, qui obtient de bons résultats, qu'en Angleterre on s'est débarrassé de cette loi ridicule ? Non, assurément. Ceux-là mêmes qui admettent la prohibition ont forcés, en présence des maux qu'elle engendre, d'avouer que la prohibition ne donne jamais les bons résultats qu'on en attend.

Dans certains états de l'Union Américaine, on a essayé la prohibition. A-t-elle réussi ?... Oui, elle a réussi à faire établir des alambics jusque dans les cuisines des maisons, et elle a appris aux gens à se servir des théières pour fabriquer du whiskey. Les Etats-Unis surtout nous fournissent une preuve des plus concluantes que la prohibition est une impossibilité.

Tous ceux qui ont étudié la question de la prohibition, et qui l'ont étudiée dans tous les pays, s'accordent à dire que la prohibition est impossible.

La province d'Ontario a voulu de la prohibition. Les rapports officiels d'Ontario établissent que dans les districts prohibitionnistes de cette province, les cas d'arrestations pour ivresse ont augmenté considérablement à mesure que l'on faisait disparaître les licences, qu'il a fallu dépenser \$39,956.45 pour entretenir des constables chargés de faire respecter la loi de prohibition, que la quantité des gallons de spiritueux qui ont été consommés depuis 1910 se chiffre à un nombre plus considérable qu'auparavant. Est-ce que cela ne prouve rien ?... Ces rapports ne prouvent certainement pas en faveur de la prohibition.

La prohibition serait possible si on pouvait faire arrêter la fabrication de l'alcool, le transport et la consommation des liqueurs. Mais ceci sera toujours impossible.

Et, il résulte de l'impossibilité de la prohibition, qu'elle constitue un danger pour la tempérance et pour la société.

L'histoire nous démontre encore que partout où la prohibition a été établie, l'immoralité et la débauche ont régné à côté d'elle et en même temps.

Il nous fait plaisir de pouvoir donner à lire à nos lecteurs, une lettre ouverte que nous empruntons au Monde Ouvrier. Cette lettre, écrite par un forgeron, nous fait voir nettement le danger que constitue l'impossibilité de la prohibition. Elle est adressée à l'Hon. Juge Lafontaine.

LETTRÉ OUVERTE

A L'HON. EUGÈNE LAFONTAINE, PRÉSIDENT DE LA LIGUE ANTI-ALCOOLIQUE DE MONTRÉAL.

Monsieur le Juge,

Je vois qu'en votre qualité de président de la Ligue Anti-alcoolique, vous employez toute votre influence de Juge à la tâche d'induire le gouvernement de Québec à décréter la prohibition, par toute la province.

Je connais votre zèle pour l'œuvre de la tempérance mais, si je ne me trompe, vous n'avez pas toujours prôné l'établissement d'une prohibition provinciale, et votre "conversion" ne peut être que le fruit de votre association avec les puritains de la Dominion Alliance.

Il y a quelques années, j'ai assisté à une assemblée qui eut lieu au Monument National et où furent jetées les bases de l'association dont vous êtes aujourd'hui le président. Il me revient en mémoire certaines paroles que vous prononciez à cette époque : "Être tempérant, c'est être patriote", disiez-vous.

Mais depuis quand la tempérance qui naît du patriotisme est-elle devenue la prohibition que vous prêchez aujourd'hui ?

Partout où elle est établie, la prohibition incite au mépris des lois ; elle fait des fonctionnaires publics des concussionnaires et des parjures ; elle divise les familles ; sème la haine et les rancunes ; mine l'autorité ; détruit la propriété et encourage l'ivrognerie en canalisant le commerce des boissons alcooliques vers les bouges et les débits clandestins.

Vous apprendrai-je quelque chose en vous disant que les ouvriers ont fini par s'émouvoir du danger sérieux que constitue pour eux l'établissement d'une prohibition qui envelopperait toute la province ?

Vous savez sans doute qu'une semblable prohibition aurait pour effet direct de jeter sur le pavé des milliers d'ouvriers qui devront trouver ailleurs un emploi capable d'assurer l'existence de leur famille. Or, tous les corps de métiers sont déjà encombrés et il faudra presser les rangs, se priver pour faire de la place pour les nouveaux venus. La nécessité de vivre ne connaît pas les lois de l'étiquette et le résultat de la concurrence sera de faire baisser le taux de nos gages.

Evidemment, cette considération vous laisse indifférent, puisque vous n'avez pas d'autre souci que celui de forcer ceux d'entre nous qui sont employés dans d'autres corps de métiers de diviser notre pain avec les milliers de sans-travail que vous et vos amis aurez privés de leur gagne-pain, en supprimant un commerce important, comme le commerce légal et légitime des boissons alcooliques.

La prohibition provinciale aidera-t-elle à l'œuvre de la tempérance ?

Personnellement, je suis convaincu que vous n'en croyez rien. Il vous répugne, je le sais, d'abandonner aux farceurs de la Dominion Alliance un champ d'action où votre attachement à la tempérance a eu maintes fois l'occasion de se manifester dans le passé.

Mais, vous n'ignorez pas non plus que la prohibition n'a eu jusqu'ici d'autre utilité que de faire des rentes à ceux qui sont aujourd'hui vos associés et qui se font une cuirasse de votre désintéressement.

Pourquoi vous faire plus longtemps le serviteur des réformateurs salariés de la Dominion Alliance ?

La position que vous occupez, votre condition sociale et votre éducation vous mettent assurément au-dessus des mesquins calculs de ces "profiteurs" de la tempérance à rebours, et devraient permettre aux ouvriers de vous compter au nombre de ceux qui cherchent sincèrement à concilier les intérêts de la société et de la justice, avec ceux de la tempérance.

A mon avis, il s'agit de choisir entre une réglementation, un contrôle sévère du commerce des boissons alcooliques et la violation secrète ou publique de la loi ; entre la franchise et l'hypocrisie ; entre la vraie tempérance et la contrebande. Nous voulons une loi qui puisse être respectée et observée, et pour l'obtenir, les ouvriers ne désespèrent pas de votre concours.

LE FORGERON.

Cette lettre aurait pu être adressée également au Révérend Père Hamel, qui a tellement de sympathie pour la Dominion Alliance, qu'il a assisté et qu'il a porté la parole à une convention assez récente de cette association, et à tous ceux qui se font les serviteurs des puritains de la Dominion Alliance.

Mais, quoi que pensent et quoi que fassent ces gens, il est à espérer que nos représentants à l'Assemblée Législative sauront résister à la pression qu'exercent sur eux les réformateurs salariés de la Dominion Alliance, et qu'ils n'iront pas adopter pour notre province une loi comme celle de la prohibition, loi qui est impossible et qui constitue un danger sérieux pour la tempérance et la société.

PROCES D'ALPHONSE GERVAIS

(suite)

DEPOSITION DE M. ALBANY MESSIER, GREFFIER DE LA CITE DE ST-HYACINTHE, 41 ANS.

PAR MRE FONTAINE :

Q.—Vous êtes greffier de la Cité de St-Hyacinthe ?
R.—Oui.
Q.—Depuis combien d'années ?
R.—Depuis 1912.
Q.—Vous êtes dépositaire, comme tel greffier, des archives et des livres de délibérations du Conseil-de-Ville de St-Hyacinthe ?
R.—Oui.
Q.—Vous connaissez l'accusé Alphonse Gervais ?
R.—Oui.
Q.—Dans le cours d'avril et de mai, était-il échevin de St-Hyacinthe ?

R.—Oui.
Q.—Il a été élu quand ?
R.—En février. Il a été élu par acclamation aux élections de février.

Q.—Comme tel, il a prêté serment ?
R.—Oui.
Q.—Aux termes de la loi ?
R.—Oui.
Q.—Voulez-vous produire avec votre déposition, une copie certifiée et authentique du serment prêté par l'accusé ?
R.—Oui, comme pièce C I.

(Objecté à la production du document, parce qu'on ne peut le produire sans avoir donné un avis préalable de huit jours).

Q.—Est-ce que l'accusé a siégé aux sessions du Conseil-de-Ville de St-Hyacinthe, après ce serment ?
R.—Oui.

Q.—Vous a-t-il remis, ou a-t-il remis à la Cité de St-Hyacinthe, une requête qui se rapporte à une compagnie qui devait venir s'établir à St-Hyacinthe, et si oui, veuillez donc la produire.

(Objecté).
R.—L'original a été produit à l'enquête préliminaire. Je la produis comme pièce C2.

Q.—A quelle date cela vous a-t-il été remis ?
R.—Je me rappelle que c'est à la séance à laquelle il a donné avis du règlement.

Q.—Il a donné avis du règlement à la séance du 10 mai ?

R.—Ce jour-là, il a remis une lettre du 22 avril.

Q.—Dans votre livre de délibérations, trouvez-vous que l'accusé a parlé de cette affaire de la National Box & Packing Co, à la séance précédant le 10 ?

R.—A la séance du 3 mai, il a dit qu'une manufacture de boîtes en bois voulait venir s'établir à St-Hyacinthe. Il n'a pas mentionné le nom de la compagnie.

Q.—Voulez-vous prendre communication d'un extrait qui vous est maintenant exhibé, se rapportant à la séance du 3 mai 1916, et le produire comme pièce C3 ?

R.—Oui.

Q.—C'est une copie exacte ?

R.—Oui, c'est un extrait exact.

Q.—A la séance du 10, (voulez-vous référer au livre de délibérations) veuillez dire ce qui s'est passé, d'abord devant le Conseil en Comité.

R.—En séance, là, il est venu trois personnes qui étaient supposées représenter la compagnie. Elles ont expliqué l'affaire aux échevins qui étaient réunis. Cela a pris quelques minutes. Ensuite les représentants de la compagnie sont partis. Les échevins parlaient à M. Gervais, et lui demandaient s'il était pour donner son avis. Les échevins l'encourageaient à donner l'avis du règlement parce qu'ils trouvaient que c'était une bonne affaire. Ils trouvaient que c'était une bonne affaire. Ils ont exprimé leur opinion.

Q.—Après l'entrevue en question, vous rappelez-vous si l'accusé a requis les représentants de la compagnie à venir devant le Conseil en séance publique, pour répondre aux questions que lui ou d'autres leur poseraient ?

R.—Je n'ai pas remarqué cela. Je suis toujours occupé. Il peut l'avoir dit, mais je me rappelle que ce n'est pas entré au procès-verbal. (L'échevin Gervais donne avis qu'à la prochaine séance du Conseil, etc.).

Q.—Voulez-vous produire, avec votre déposition, un extrait fidèle et exact des délibérations du Conseil Municipal à la séance du 10 mai 1916, comme pièce C4, se rapportant au règlement ainsi proposé par l'accusé Gervais ?

R.—Je le produis. Il est certifié. Il a déjà été produit à l'enquête préliminaire.

Le règlement No 192 se lit comme suit :

Règlement accordant un bonus et une exemption de taxes à la National Box & Paper Co.

Considérant que la National Box & Paper Co, a représenté au Conseil Municipal de la Cité de St-Hyacinthe qu'elle a le désir d'établir une manufacture de boîtes dans les limites de son territoire administratif, si cette dernière veut lui venir en aide.

Considérant que la National Box & Paper Co s'engage d'équiper et de mettre en opération cette manufacture dans la Cité de St-Hyacinthe et de la maintenir en opération pendant dix ans.

Il est résolu et statué par règlement du Conseil Municipal de la Cité de St-Hyacinthe, ce qui suit :

1o. La Cité de St-Hyacinthe est autorisée à donner à la National Box & Paper Co un terrain construit d'une bâtisse à deux étages, d'une valeur n'excédant pas \$7,000 sur une remise par cette compagnie, comme ci-après, d'une garantie de \$10,000 pour la parfaite exécution des obligations contractées par le présent règlement.

2o. La Cité de St-Hyacinthe est autorisée à exempter le sus-dit immeuble de la taxe municipale pour une période de 10 années, à compter de la cession d'icelui.

3o. La National Box & Paper Co s'engage d'équiper et de mettre en opération une manufacture de boîtes dans la Cité de St-Hyacinthe dans la bâtisse fournie, comme dit ci-dessus, par la Cité de St-Hyacinthe.

4. La National Box & Paper Co s'engage à employer dans cette fabrique, constamment et en même temps, pour la première année des opérations, au moins 75 hommes faisant un travail manuel, (operarii) et de leur payer en salaires la somme de \$25,000 ; et d'employer dans cette fabrique, constamment et en même temps, pendant les neuf années subséquentes, au moins deux cents personnes faisant un travail manuel, (operarii) et de leur payer en salaires la somme de \$50,000.

5o. La National Box & Paper Co, devra donner, à la satisfaction du Conseil Municipal de la Cité de St-Hyacinthe, une garantie de 10,000 pour la parfaite exécution de toutes les obligations contractées par le présent règlement.

6. A défaut, par la National Box & Paper Co, de remplir quelques-unes des obligations contenues dans le présent règlement, la Cité de St-Hyacinthe pourra réclamer, en aucun temps et sans mise en demeure, le montant de la dite garantie.

7o. La Cité de St-Hyacinthe pourra, quand elle le désirera, examiner les livres de cette comptabilité, afin de constater le montant des salaires payés annuellement, et le nombre des employés de cette compagnie.

8o. Une somme de \$7,000 pourra être employée par la Cité de St-Hyacinthe, pour les fins du présent règlement, et cette somme sera prise à même les fonds généraux.

Je, soussigné, Albany Messier, greffier de la Cité de St-Hyacinthe, certifie, sous mon serment d'office, qu'à la séance du Conseil Municipal de St-Hyacinthe tenue le 10 mai 1916, l'échevin Gervais a donné avis qu'à la séance subséquente du dit Conseil Municipal, il proposerait l'adoption du règlement ci-dessus écrit, et portant le titre.

No 192

Règlement accordant un bonus et une exemption de taxes à la National Box & Paper Co.

Signé : A. MESSIER,

Greffier de la Cité de St-Hyacinthe.

PAR LE JUGE : Vous avez les originaux de tous ces documents devant vous ?

R.—Dans les livres. Il y a la lettre adressée à M. Gervais, et l'original qui est produit.

Q.—Vous avez le livre de délibérations qui contient l'avis de motion ?

R.—Oui.

Q.—Tous ces extraits sont des extraits fidèles de votre livre de délibérations ?

R.—Oui.

Q.—Toutes les pièces ?

R.—Oui.

(Suite au prochain numéro)

THEATRE CORONA

VENDREDI et SAMEDI, 18 et 19 AOUT :
HAROLD LOCKWOOD et la charmante étoile MAY ALLISON dans

"LE REVENANT"

VENDREDI SOIR SEULEMENT :
CHARLIE CHAPLIN dans une de ses fameuses comédies,

"ENTRE LES ONDEES".

DIMANCHE et LUNDI :

ORRIN JOHNSON dans
BOB LE BATAILLEUR
(PRODUCTION MÉTRO)

Drame superbe en 5 parties.

MARDI, MERCREDI et JEUDI :

GRAND SPÉCIAL

Les Derniers Jours de POMPEI

Un des films les plus puissants qui aient été produits jusqu'ici.

Grand photo-drame classique tiré du fameux roman de Lord Bulwer Lytton. 10,000 personnages, et 260 scènes grandioses.

Les amateurs de vues de luxe ne devront pas manquer de venir voir l'histoire pathétique de la jeune fille aveugle Nydia, et la destruction de Pompéi par les flammes et la lave brûlante du Vésuve.

Aussi la continuation des

Aventures de Peg, La Fille de Cirque.

PRIX RÉGULIERS

Orchestre, Réservés 20 cts
Parterre, Adultes 15 cts, Enfants 10 cts.
Balcon, Réservés 15 cts Balcon, 3 rangées, 10 cts
Admission, 10 cts.

JEUDI et VENDREDI : CHARLIE CHAPLIN dans une de ses meilleures comédies.

Chance sans égale de Profitez-en MM. les cultivateurs

Les stations balnéaires du bas du fleuve, ces paysages splendides et uniques, ont été célébrées avec un tel enthousiasme par les voyageurs que nombreux sont ceux qui désirent connaître ces endroits enchantés. Le prix du voyage constitue pour plusieurs un sérieux empêchement et est cause le plus souvent que l'on remet à plus tard ce projet si attrayant.

L'administration des Chemins de Fer du Gouvernement Canadien vient d'avoir une idée des plus heureuses en décidant de faire encore cette année des excursions dans le bas du fleuve et dans les Provinces Maritimes. Les billets à taux réduit permettront aux excursionnistes de partir le 18-19-20-21 Août, pour revenir le 6 Septembre 1916.

Quelles jolies vacances, à cette époque de l'année où la température est la plus prospère. Ceux qui ne connaissent pas la Rivière-du-Loup, Cacouna, Trois-Pistoles, le Bic, Rimouski, avec leurs plages incomparables; l'admirable vallée de la Matapédia, avec ses blés dorés, ses lacs et ses rivières aux eaux cristallines; Petis-Métis, Dalhousie, les Provinces Maritimes, avec leurs petites villes et villages si coquets, pourront s'y rendre à prix modique.

On pourra aussi visiter les endroits de pêche, comme Carleton, la baie des Chaleurs, Percé avec son rocher si curieux qui sert de royaume à des milliers de mouettes et autres oiseaux, enfin se rendre à tous ces endroits charmants qui inspirent les peintres et les poètes et laissent des souvenirs pour la vie. Que l'on réfère aux annonces du Chemin de Fer du Gouvernement pour les autres renseignements.

1410—

D'ici au 30 août seulement, on offre 6 billets de l'Exposition Provinciale de Québec pour \$1.00, c'est-à-dire 2 billets gratuitement pour chaque série. Où se les procurer ?

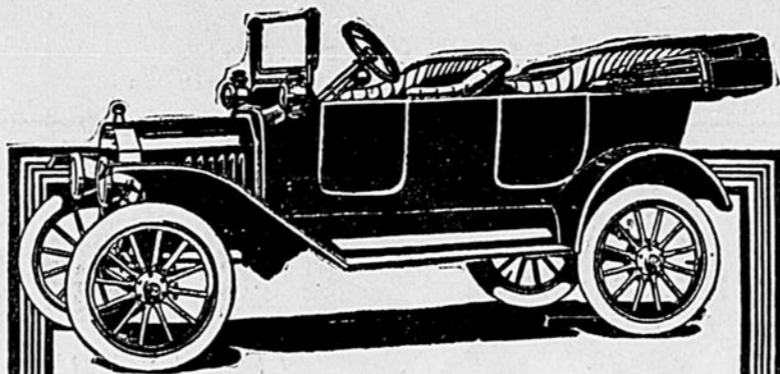
Tous les cultivateurs désireux d'aller à la grande Exposition Provinciale de Québec, qui aura lieu du 28 août au 2 septembre prochain, pourront se procurer des billets d'entrée à très bon marché en s'adressant au maître de poste de leur paroisse qui leur vendra des séries de 6 billets pour \$1.00 chacune; ce qui veut dire que chaque fois que vous achèterez 6 billets vous en aurez deux gratuitement puisque chacun vaut 25 centimes en temps ordinaire. Il est très important de se hâter pour acheter ces billets avantageux, vu que le nombre en est nécessairement restreint.

Cette année, c'est 6 billets au lieu de 5 qu'on offre pour \$1.00. De plus, chacun donne droit d'entrer sur les terrains, en tout temps, ou bien d'être admis, le soir, en face de la Nouvelle Grande Estrade, pour assister aux Grands Spectacles Féériques des représentations des Pageants illustrant un épisode sensationnel de la guerre actuelle.

Adressez-vous donc au maître de poste de chez vous pour obtenir ces séries de billets de \$1.00 qui vous donnent des avantages exceptionnels si considérables.

Journal de l'Université

Le numéro du "Journal de l'Université" qui vient de paraître, continue l'incomparable collection des conférences faites sur la guerre par les plus grands écrivains français. Il contient les conférences



"MADE IN CANADA"

Nouveaux Prix le 1er Août 1916

Les prix suivants des automobiles Ford seront :

Runabout \$499
Auto de Tourisme . 519

F.A.B. ST-HYACINTHE

Il est absolument garanti que ces prix ne seront pas réduits avant le 1er août 1917, mais il n'est pas garanti qu'ils ne subiront pas une augmentation en aucun temps.

H. A. PAGNUELO, - St-Hyacinthe.



ÉPARGNEZ VOTRE ARGENT

POUR

L'emprunt de Guerre Canadien

QUI SERA ÉMIS EN SEPTEMBRE.

En achetant une obligation de l'Emprunt de Guerre, vous aiderez au triomphe des Alliés, vous aurez pour vous-même un placement de tout repos et un taux d'intérêt très rémunérateur.

MINISTÈRE DES FINANCES

OTTAWA.

Chemin de Fer PACIFIQUE CANADIEN

EXCURSIONS DE MOISSONNEURS
\$12 WINNIPEG
Plus 1/2 c. par mille au-delà !

EXCURSIONS LES 15 ET 29 AOUT, 1916

De toutes les stations dans la province de Québec, aussi des stations dans la province d'Ontario—Brockville, Smith Falls, North Bay et à l'Est
PRIX DU RETOUR : 1/2 c. PAR MILLE, jusqu'à Winnipeg, plus \$18, jusqu'au point de départ.

PAS DE CHANGEMENT DE CHARS ENTRE
—L'EST ET L'OUEST SUR LE C.P.R.—

Pour informations, s'adresser à l'agent du Pacifique Canadien

R. E. CODERRE, 125 RUE CASCADES, ST-HYACINTHE, P. Q.

de M. Jean Richepin, sur Daniel de Foë et "Robinson Crusoe"; du Docteur Raoul Baudet, sur nos Progrès en Chirurgie de Guerre; de M. Georges Cain, sur la Guerre par l'Image et une conférence de Mme Alphonse Daudet, sur la Croisade des Femmes Françaises. Il contient en outre de nombreuses lectures, poèmes, le tout illustré de 90 gravures photographiques, dessins, autographes. Un morceau de musique de Philippe Gaubert.

Le numéro 60 centimes.

On s'abonne, 51 rue St-Georges, à Paris. Un an, 10 francs; six mois, 5 fr. 50.

LES APPAREILS ELECTRIQUES "HOTPOINT"

"EL GRILSTOVO", à la fois un gril et un poêle. Peut faire deux choses à la fois : bouillir et rôtir, sans qu'il en coûte un sou de plus.



Servez-vous de vos ustensiles de cuisine ordinaires. Fait en acier, fini en nickel de la plus haute qualité.

DEMANDEZ NOS PRIX,

La Cie de Gaz, Electricité et Pouvoir, St-Hyacinthe, Qué.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District de St-Hyacinthe. COUR SUPERIEURE No. 135

Arthur Flibotte agent d'affaires des cité et district de St-Hyacinthe, Demandeur

vs. J. M. Chandler, ci-devant des cité et district de Montréal, et maintenant en dehors de la Province de Québec, Défendeur

Ordre est donné au défendeur de comparaître dans le délai d'un mois. St-Hyacinthe, le 16 août 1916.

ROY & BEAUREGARD, P. C. S.

1411—18,25.

A VENDRE

Un moteur de 2 forces et demie Bon marché. S'adresser au Clairon

ELEVES DEMANDES

Mme Veuve J. B. Garon, institutrice diplômée et d'expérience pouvant donner les meilleures références, annonce qu'elle ouvrira une école privée au numéro 32 1/2 de la rue Girouard.

1402—11,18,25,1

A LOUER

Quatre beaux grands appartements à louer, meublés ou non, pour deux personnes seulement.

Bain, électricité, garde-robe, armoire à linge très confortable, cuisine, salle à dîner, chambre boudoir.

S'adresser à Mme ERNEST LALIME, 61 rue Laframboise. 1407—jno.

Garde-malade

On pourra trouver, au No 172, rue Bourdages, une dame de confiance, parlant anglais et français, pouvant servir jour et nuit, pour avoir soin des malades. 1403—4fs.

Le Pacifique Canadien

EXCURSIONS DE COLONS

Pour Winnipeg, Edmonton et stations intermédiaires, aller et retour. Tous les mardis, mars le 7 à octobre le 31, limite de retour, deux mois.

Pour plus de renseignements adressez-vous à

R. E. CODERRE, 125 Cascades



GRAND CHOIX DE

Tapis, Prélarts, Portières et Rideaux

Chez EUG. L. DESAUTELS 222-226 Cascades, St-Hyacinthe

A. Cadorette

Commerçant de Bois et Charbon.

Il me fait plaisir d'informer le public que j'ai en vente le charbon à vapeur Dominion, le charbon anthracite Lackawanna, charbon coke, charbon de forge, charbon de bois. Bois à la corde ou débité, croûtes, gravois d'amiante, etc., etc. Aussi un stock de patate de 1er choix. Un encouragement est sollicité sur garantie de satisfaction.

RUE GIROUARD, Coin de la rue St-Pascal 1272—jno Tél. Bell 264

ALBERT BORDUAS

Garage et charretier d'automobiles

6 voitures à louer : un camion, 2 sept places, 3 cinq places.

Ouvert jour et nuit, au service des voyageurs, aux gares de chemins de fer.

Prix : 10 cts à 35 cts du mille.

Chauffeurs licenciés à l'heure ou à la journée.

Huiles et Gazoline à vendre.

35 CONCORDE TEL. 142 1336—3 nov.

Dr A. BEDARD

CHIRURGIEN-DENTISTE Ex-Gouverneur du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec.

Spécialité :—Ouvrages en Or, Ponts et Couronnes.

SAINT-HYACINTHE

AVIS

Il me fait plaisir d'informer le public de St-Hyacinthe que je viens d'ouvrir un clos de bois et charbon en face la gare du Grand Tronc.

Je tiendrai toutes sortes de charbon que le public de St-Hyacinthe peut avoir besoin au plus bas prix du marché. Votre commande est sollicitée.

L. A. DENIS,

En face de la gare du G. T. R. 994 -1a Tél. 368

ON DEMANDE

100 employés, femmes, filles et garçons. Des Rouleuses, Buncheuses et Ecoteuses.

Bon salaire, ouvrage permanent. S'adresser à

L. O. GROTHE, Ltd. 1381—jno.

Docteur J. E. A. Collette

MÉDECIN-CHIRURGIEN BUREAUX : Coin Ste-Anne et Girouard, Tél. 311 185 rue Girouard, St-Hyacinthe.

On demande à acheter

Une maison de onze ou douze appartements située assez près du centre des affaires.

Une maison de rapport de deux ou trois logements pouvant payer de bons intérêts sur argent investi.

S'adresser à

BOUCHARD & BERNIER Agents d'affaires, 173 Blvd Girouard

DEMANDEZ TOUJOURS

LES CIGARETTES

AR-NA

EN VENTE PARTOUT

ET PARTICULIEREMENT CHEZ

E. BOUCHARD,

Agent pour la ville

SALLE DE QUILLES ET POOL DES PLUS MODERNES

213 RUE CASCADES,

ST-HYACINTHE, QUE.



L'ouvrière devient rapidement la proie de l'Anémie, de la Neurasthénie, de la Débilité.

Les lois inexorables de la lutte pour la vie, qui enchaînent un trop grand nombre de femmes et de jeunes filles à un travail disproportionné avec leurs forces, sont responsables des millions de cas d'Anémie, de Neurasthénie et de Faiblesse Générale.

Il n'est pas surprenant que le sang de l'ouvrière s'appauvrisse dans ces usines, ces ateliers encombrés, surchauffés, empuissés, mal ventilés, remplis d'émanations malsaines, où l'air et la lumière sont parcimonieusement mesurés à chaque ouvrière, et où le soleil ne pénètre que rarement.

Celles qui sont douées d'une constitution exceptionnellement saine et robuste, et c'est le plus petit nombre, échappent aux ravages de l'Anémie, mais combien nombreuses en sont les victimes.

Il suffit pour s'en convaincre d'assister à la sortie des ouvrières d'une grande manufacture. Que de figures pâles, hâves, boursoufflées! Que de traits flétris avant l'âge! Tous ces visages expriment la fatigue, l'angoisse, la souffrance. Il nous semble entendre leurs plaintes: "J'ai mal partout, je suis éreintée, épuisée, découragée, alors que j'aurais tant besoin de force, d'énergie, de santé pour gagner ma vie."

Elle existe cette source de forces, d'énergie. Des milliers d'ouvrières y ont puisé et ont témoigné qu'elles sont redevables de leur parfait rétablissement et de leur santé florissante à l'usage du

Vin St-Michel

Le Roi des vins toniques et reconstituants.

Employez-le dès aujourd'hui, et lorsque votre organisme, pénétré par les effluves vivifiants de ce vin généreux aura triomphé de l'anémie, vous éprouverez un sentiment de bien-être, de force, de renouveau qui vous ouvriront le chemin du bonheur.



Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée (Sculs Agents), 468 rue St-Paul Ouest, Montréal. EASTERN DRUG CO., Boston, Mass. (Agents pour les Etats-Unis.)

LA FEMME POUPEE

Mon cher ami,

Vous êtes indiscret comme tout! Vous me demandez, en post-scriptum de votre lettre, si je suis heureux en ménage?...

Sans avoir l'air de rien, vous me posez une question terrible.

Je vais y répondre franchement comme à un vieil ami de toujours.

Heureux?... Un gros oui... Et un petit non...

Beaucoup de ciel très bleu et de vilains nuages qui arrivent et qui se tassent.

Rappelez-vous le soir avant ma demande en mariage, où, chez vous, le crayon à la main, je bâtissais, au coin de votre bureau, mon petit budget.

390 francs par mois pour le ménage, soit 3,600 francs par an... 1,200 francs de loyer... Un peu cher!...

Mais c'est la dépense la plus légitime, surtout à Paris. Et il fallait mettre ce chiffre pour avoir un peu d'espace, d'air et de lumière dans un quartier propre.

Cela faisait 4,800 francs de dépenses.

Je gagne 5,000 francs. Ma femme eut 50,000 francs de dot, soit 1,800 francs de rentes. Le tout représente un budget total de 6,800 francs.

J'avais donc très largement 1,000 francs d'écart en ma faveur, et je croyais être dans la limite sage.

Pas du tout!... J'ai mis une femme dans ma vie, et je suis épouvanté aujourd'hui de ce qu'elle me coûte!...

Comprenez-moi bien... Elle serait malade... Il faudrait payer 1,000, 2,000 francs une opération...

...Elle aurait même une fantaisie d'une fois... Elle rêverait

d'un très beau meuble... d'une petite campagne... d'une jolie toilette, je dirais: "Allons-y!..." Une femme a le droit d'être un peu gâtée. Elle n'est forte que par exception... les jours de bal ou de douleur... C'est à l'homme à s'arranger, à travailler plus... ou à rogner sur ses gants, ses cigares, voire même sur des choses plus importantes encore.

Vous savez que je ne suis pas avarié, et que j'aime beaucoup ma femme.

Mais, ce qui m'effraie, c'est que je m'enfoncé lentement, d'une façon "régulière", ou plutôt que ma femme me coule tranquille tranquillement, "méthodiquement", avec des yeux souriants, une compatibilité parfaite qui engage tout l'avenir, et ruine pour moi le rêve des rêves... celui d'avoir un jour au moins l'indépendance de la pomme de terre...

Je n'ai pas à me battre contre un fait...

J'ai à lutter contre une mentalité créée, presque à mon insu, par les petites amies, les journaux de modes et la coquetterie extérieure.

Jeune marié, on n'ose pas protester... on aurait l'air d'un intolérable tyran...

Plus tard... Il est trop tard!...

...Sero medicina paratur Cum mala per longas invaluere moras!

disait ce vieil Ovide, qui avait été marié trois fois, le pauvre!

Ma femme pouvait choisir entre deux moyens:

...S'habiller gentiment—et j'y tiens beaucoup—mais simplement... se faire des blouses... des chemisettes... engager chez elle, de temps en temps, une lingère à 5 francs par jour, etc... Elle restait alors telle que je l'ai connue, telle que je l'ai aimée, telle que je l'ai choisie et préférée.

Mais du tout!... Elle a pris le chemin terrible des couturiers.

Cet hiver, elle a porté le grand chapeau idiot, et s'est laissée attacher les pieds pour apprendre à marcher dans une robe de 1m,25 de tour.

Certains soirs, en la voyant rentrer de ses visites, j'avais l'impression d'un parapluie de famille qui s'avavançait grand ouvert, et je lui disais:

—Ma chérie, si tu savais comme je t'aimerais mieux autrement!

—Mais c'est la mode!...

—Qu'appelles-tu la "mode"!

—Ce que j'appelle la mode?...

Tu es étonnant!... En voilà une question!... La mode...? C'est ce qui se porte!...

—Alors, en sortant de mon bureau, j'ai vu un costume tailleur d'une distinction...

—Oh! tailleur!... D'abord toutes mes amies sont habillées comme moi.

—Non... pas toutes!... Et puis, je suppose bien que c'est un peu pour moi aussi que tu t'habilles?...

—Et je t'aimais tant, jadis, avec une robe qui t'allait si bien que je te la voyais même pas... Pas plus qu'on ne voit le coquet vert d'où jaillit la fleur... Te souviens-tu d'un costume très simple, avec lequel tu es restée; et tu resteras, dans mon cœur de vingt-cinq ans... C'était pendant l'hiver de 1907...

—Mais aujourd'hui, mon cher, il faut bien te figurer que je suis très... très simple, en comparaison de... —De qui?... Ose donc!... Ne me parle pas d'aujourd'hui... Tu me navres!... On dirait qu'on t'a engagée pour promener dans la rue la réclame d'un sous-couturier...

—Une femme-sandwich!... —Je n'osais pas prononcer ce mot!... Oui!... Une femme sandwich... Et qui, comble de combles, payerait pour l'être!...

—Qui payerait!... Voilà le grand mot lâché!

—Si tu le prends ainsi... je ne dis plus rien.

Et, en effet, je ne dis plus rien... Mais j'en pense davantage!...

Je pense que les couturiers sont bien habiles!...

Ils nous volent nos femmes, non pas pour se faire un argent passager, mais pour se créer de véritables rentes.

Eux et leurs complices ont inventé pour la simple bourgeoisie une confection éphémère, "inutilisable" après chaque saison... Ils ont créé une lingerie, dont l'entreprise journalière est une "ruine". La plus modeste chemisette, le moindre jupon sans dentelle, coûte 1 fr. 50 de blanchissage... Sur ce chiffre, bâtissez tout le reste, en tenant compte que le nettoyage de la dentelle coûte un prix de fou.

Et c'est cela qui m'épouvante! C'est cette "régularité" de dépenses inutiles qui, chaque mois, vient assaillir mon petit budget en bataillon carré.

Tout s'en mêle!... Le teinturier, et le terrible blanchisseur qui détériore ce qu'il touche. On ne nettoie pas les flanelles comme les dentelles et la batiste... Tout se chiffre par un coefficient spécial. Il y a des fourrures, imprudents cadeaux de mariage, dont la conservation, la transformation annuelle me coûtent et me coûteront jusqu'à la fin de ma vie des mois entiers de veillées supplémentaires!

Je vous répète—car je ne veux pas passer pour un pingre—si je travaillais pour ma femme... oh! ce serait avec une telle joie!...

Mais je travaille "contre elle"... Je travaille pour quelque chose

qui la transforme en ridicule poupée... Je travaille pour un couturier—juif presque toujours—lequel s'ingénie, chaque saison, à me vider toutes les veines avec des modèles qui le font tordre.

Hier, j'étais seul dans notre chambre. Je regardais le dernier manteau, une espèce de gandoura tabac, doublé de satin blanc.

Avec cela, ma femme à l'air d'un mamelek de Kléber.

Et je pensais que ce manteau— inutile, oh! combien!... —représentait un joli voyage d'un mois en Suisse, ou une prime d'assurance sur la vie... qu'il représentait plus encore, et de bien plus graves choses... Et qu'à cause de lui et de ses pareils, je n'aurai peut-être pas le bonheur d'avoir l'enfant que j'appelle de tous mes vœux... l'enfant... terreur de cette femme, qui ne veut déjà plus être mère!...

Et ce manteau, je l'ai jeté à terre... je l'ai piétiné... comme s'il me volait quelque chose de mon nom... de l'avenir de ma race... un peu de ma France de demain!...

Pierre L'ERMITE.

112 COMPOSITIONS MUSICALES POUR 25 CENTS.

Envoyez 25 cts au PASSE-TEMPS, 16 rue Craig-Est, Montréal, pour recevoir franco 112 compositions musicales, ainsi réparties: 91 morceaux de chant; 19 morceaux de piano; 2 morceaux pour violon et piano; 20 de plus, 12 monologues comiques.

Ces compositions sont comprises dans la série des numéros du PASSE-TEMPS parus du 15 février au 1er août 1916; on recevra en même temps notre nouveau catalogue de musique.

(Pour Montréal et les Etats-Unis, 35c. au lieu de 25c.)

LEFAIVRE & GAGNON Comptable s& Liquidateurs 147 COTE DE LA MONTAGNE (Edifice BOSSÉ) QUÉBEC.

VENTE A L'ENGAN

Dans l'affaire de: "THE ST. SIMEON LUMBER COMPANY LTD"

En Liquidation. DE ST. SIMEON, Qué. CO. CHARLEVOIX

AVIS est par le présent donné que MERCREDI, LE 30 AOUT 1916 à 10 heures A. M. sera vendu par encan public aux bureaux des soussignés, 147 Côte de la Montagne, Québec, l'actif de cette liquidation comme suit:—

(a) 10. Un immeuble situé dans la paroisse de St-Siméon, Co. Charlevoix, connu et désigné sous les numéros vingt-deux (22), vingt-trois (23), vingt-quatre (24), vingt-cinq (25), vingt-six (26), vingt-sept (27), vingt-huit (28), vingt-neuf (29), trente (30), trente et un (31), trente-deux (32), trente-trois (33), trente-quatre (34), trente-cinq (35), trente-six (36), trente-sept (37), trente-huit (38), trente-neuf (39), quarante (40), quarante et un (41), quarante-deux (42), quarante-trois (43), quarante-quatre (44), quarante-cinq (45), quarante-six (46), quarante-sept (47), quarante-huit (48), quarante-neuf (49), cinquante (50), cinquante et un (51), cinquante-deux (52), cinquante-trois (53), cinquante-quatre (54), cinquante-cinq (55), cinquante-six (56), cinquante-sept (57), cinquante-huit (58), cinquante-neuf (59), soixante (60), soixante et un (61), soixante-deux (62), soixante-trois (63), soixante-quatre (64), soixante-cinq (65), soixante-six (66), soixante-sept (67), soixante-huit (68), soixante-neuf (69), septante (70), septante et un (71), septante-deux (72), septante-trois (73), septante-quatre (74), septante-cinq (75), septante-six (76), septante-sept (77), septante-huit (78), septante-neuf (79), quatre-vingt (80), quatre-vingt et un (81), quatre-vingt-deux (82), quatre-vingt-trois (83), quatre-vingt-quatre (84), quatre-vingt-cinq (85), quatre-vingt-six (86), quatre-vingt-sept (87), quatre-vingt-huit (88), quatre-vingt-neuf (89), quatre-vingt-dix (90), quatre-vingt et onze (91), quatre-vingt et douze (92), quatre-vingt et treize (93), quatre-vingt et quatorze (94), quatre-vingt et quinze (95), quatre-vingt et seize (96), quatre-vingt et dix-sept (97), quatre-vingt et dix-huit (98), quatre-vingt et dix-neuf (99), quatre-vingt et vingt (100).

(b) Les fonds de commerce se trouvant dans les magasins de la compagnie, suivant inventaire: \$14,000.00;

(c) Les dettes actives "CRÉDIT" suivant liste: \$19,872.70;

(d) Les bois de rebut ou refusés (culls) à St-Siméon, environ 408 1/2 cordes.

(e) Les bois échoués ou laissés dans les rivières, lacs, cours d'eau, lors du flottage, dans l'état où l'endroit où ils seront lors de la vente, s'ils ne sont pas alors en cours de descente.

La vente se fera pour chaque item séparément au plus haut enchérisseur pour items A, D et E, et à tant dans la piastre pour les items B et C.

L'item A, sera vendu avec une mise à prix de \$125,000.00.

L'acquéreur de cet item A, devra déposer entre les mains des liquidateurs un chèque accepté au montant de \$25,000.00 qui sera forfait en faveur de la liquidation au cas où l'acquéreur ne remplirait pas les obligations et ne paierait pas la balance du prix d'adjudication; la balance sera payable sur livraison des titres.

Conditions de paiement: "ARGENT COMPTANT."

Les limites peuvent être examinées en tout temps et le magasin sera ouvert pour l'inspection du fonds de commerce les 26, 28 et 29 AOUT 1916.

L'inventaire, la liste des crédits, les titres et certificats se rapportant aux propriétés peuvent être examinés aux bureaux, 147 Côte de la Montagne, Qué.

Les limites ci-dessus comprennent environ 33 milles de Freehold et environ 55 milles sous licences du Gouvernement.

LEFAIVRE & GAGNON, Liquidateurs conjoints. Bureaux: 147 Côte de la Montagne, Edifice Bossé, Québec, Qué. 1395-4,11,18,25.

(a) Un lopin de terre situé dans la Paroisse de St-Siméon faisant partie du lot No. 14, 3ème rang Sud-Ouest du Canton Callières, et plus amplement décrits dans un acte consenti par Jos. Tremblay à la St. Siméon Lumber Co. devant Bouliane, N. P., le 12 novembre 1911;

(b) Un lopin de terre situé à St-Siméon, faisant partie du lot No. 15 du 3ème rang Sud-Ouest du Canton Callières, et plus amplement décrit dans un acte consenti par Méridé Lavoie à la St-Siméon Lumber Co., devant Bouliane, N. P., le 12 novembre 1911;

(c) Un lopin de terre situé à St-Siméon, faisant partie du lot No. 13 du 3ème rang Sud-Ouest du Canton Callières, tel que décrit dans un acte de vente par Jules Marier à la St-Siméon Lumber Co., devant Bouliane, N. P., le 12 novembre 1911.

40. Les droits de la dite Compagnie en liquidation sur une partie du lot No. 157 du cadastre de la Paroisse de St-Siméon tels que consentis dans un acte à elle consenti par Wilbrod Asselin devant Bouliane, N. P., le 12 novembre 1911;

50. Les droits de la Compagnie en liquidation sur un emplacement situé dans la paroisse de St-Siméon, étant partie des immeubles connus et désignés sous les numéros vingt-un, (21) vingt-deux, (22) vingt-trois, (23) vingt-quatre, (24) du premier rang Sud-Ouest du Canton Callières tel que décrit dans un acte de vente par Xavier Tremblay, à la St-Siméon Lumber Co., devant Bouliane, N. P., le 24 août 1907;

60. Les droits de la Compagnie sur la partie du lot No. vingt-quatre (24) du 1er rang Sud-Ouest du Canton Callières tels que décrits dans un acte de vente par Flavien Tremblay à la St-Siméon Lumber Co., devant Bouliane, N. P., le 5 février 1909;

70. Les droits et privilèges de la dite Compagnie en liquidation sur le lot No. 69 du cadastre officiel pour la Paroisse de St-Siméon, côté Sud-Ouest de la rivière, tels que consentis et décrits dans un acte d'arrangement entre D. McLaren et la St-Siméon Lumber Co., devant Bouliane, N. P., le 24 août 1907;

80. Toute l'étendue de terre connue et désignée sous le nom de "Location Forestière ARRIERE CALLIERES", dans le Comté de Charlevoix, d'une contenance d'environ 14,50 acres, telle que décrite dans un acte de vente par Ovide Brouillard, à la St-Siméon Lumber Co., devant Morin, N. P., le 12 février 1915;

90. Toute cette étendue de terre située dans le Canton Sagard, dans le Comté de Saguenay, d'une contenance d'environ 7,170 acres, connue sous le nom de BLOC "A" SAGARD, telle que décrite dans un acte de vente par Ovide Brouillard, à la St-Siméon Lumber Co., devant Morin, N. P., le 12 février 1915;

100. Les droits de la Compagnie en liquidation: 10. Sur une certaine propriété située dans le Canton Dumas, dans le Comté de Chicoutimi, faisant partie du lot quatorze (14), rang Nord du dit canton contenant environ 21,6/10 acres avec ensemble: les quais, écluses, estacades, bâtisses et moulins, les machineries, courroies et outils, engins et bouillottes, servant à l'exploitation d'iceux, tels que décrits dans un acte de vente par Ovide Brouillard à la St-Siméon Lumber Co., devant Gohier, N. P., le 20 novembre 1915;

110. Le roulant servant à l'exploitation des propriétés de la St-Siméon Lumber Company;

Les immeubles ci-haut mentionnés ainsi que le roulant ne faisant qu'une seule et même exploitation seront vendus en bloc en un seul item.

Les biens meubles dans cette affaire seront vendus chaque item séparément comme suit:

(b) Le fonds de commerce se trouvant dans les magasins de la compagnie, suivant inventaire: \$14,000.00;

(c) Les dettes actives "CRÉDIT" suivant liste: \$19,872.70;

(d) Les bois de rebut ou refusés (culls) à St-Siméon, environ 408 1/2 cordes.

(e) Les bois échoués ou laissés dans les rivières, lacs, cours d'eau, lors du flottage, dans l'état où l'endroit où ils seront lors de la vente, s'ils ne sont pas alors en cours de descente.

La vente se fera pour chaque item séparément au plus haut enchérisseur pour items A, D et E, et à tant dans la piastre pour les items B et C.

L'item A, sera vendu avec une mise à prix de \$125,000.00.

L'acquéreur de cet item A, devra déposer entre les mains des liquidateurs un chèque accepté au montant de \$25,000.00 qui sera forfait en faveur de la liquidation au cas où l'acquéreur ne remplirait pas les obligations et ne paierait pas la balance du prix d'adjudication; la balance sera payable sur livraison des titres.

Conditions de paiement: "ARGENT COMPTANT."

Les limites peuvent être examinées en tout temps et le magasin sera ouvert pour l'inspection du fonds de commerce les 26, 28 et 29 AOUT 1916.

L'inventaire, la liste des crédits, les titres et certificats se rapportant aux propriétés peuvent être examinés aux bureaux, 147 Côte de la Montagne, Qué.

Les limites ci-dessus comprennent environ 33 milles de Freehold et environ 55 milles sous licences du Gouvernement.

LEFAIVRE & GAGNON, Liquidateurs conjoints. Bureaux: 147 Côte de la Montagne, Edifice Bossé, Québec, Qué. 1395-4,11,18,25.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

ALLANT À L'EST.

9.20 a.m.—Tous les jours pour St. Leger, Acton Vale, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville-Lévis et Québec.

1.20 p.m.—Venant de Montréal gares intermédiaires. Tous jours.

3.15 p.m.—Venant de Montréal. Arrête à toutes les stations intermédiaires. Samedi seulement.

5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Lyster, Sherbrooke et Island Pond.

6.40 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche samedi.

9.35 p.m.—Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond Lewiston et Portland.

ALLANT À L'OUEST.

5.56 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

7.30 a.m.—Tous jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

10.20 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

2.30 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.

5.00 p.m.—Allant à Montréal. Arrête à toutes les stations intermédiaires.

5.29 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.

8.00 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Dimanche seulement.

L'INTERNATIONAL LIMITED Le train le plus beau et le plus rapide du Canada

Quitte Montréal à 10.15 a.m. arrive à Toronto à 5.45 p.m., Détroit 10.58 p.m., Chicago 8.00 a.m. tous les jours.

EXPRESS DE NUIT

Quitte Montréal 11.00 p.m. arrive à Toronto à 8.00 a.m., Détroit 1.45 p.m., Chicago 9.10 p.m., tous les jours

Pour toute information s'adresser à F. C. BOUVETTE, Agent.

LE PACIFIQUE CANADIEN

HORAIRE

DÉPARTS DE ST. HYACINTHE Tous les jours excepté le dimanche. 8.11 a.m. et 3.25 p.m. pour Farnham et les stations intermédiaires.

11.45 a.m. et 6.35 p.m. pour Saint Guillaume et stations intermédiaires. Prompt raccordement à Farnham pour tous les points des Etats Unis, ainsi que de l'Est et l'Ouest Canadien.

Nous attirons tout particulièrement l'attention du public voyageur sur le nouveau service Montreal-Winnipeg-Vancouver et dont le train quitte Montréal tous les jours à 10.30 a.m.

Pour billets et renseignements s'adresser à R. E. CODERRE, 125 Rue Cascades. Tél. 70 Agent de Billet.

The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

Horaires des trains, corrigé au 20 Sept. 1914.

Les trains du chemin de fer Québec Montréal et Southern quittent la gare de St. Hyacinthe aux heures suivantes:

Allant à Sorel et les stations intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche, départ à 8.40h. A. M., et 5.05 p. m.

Allant à Iversville Jc., tous les jours excepté le dimanche, départ à 10 h. a. m. et 5.40 p. m., arrêtant à toutes les stations intermédiaires, faisant raccordement à cette jonction avec les trains du Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique pour tous les principaux points de la Nouvelle Angleterre.

N. J. FERGUSON, Gen. Passenger Agent L. J. BOURBEAU, Agt. St. Hyacinthe Téléphone 28.

A VENDRE

Un magnifique piano qui n'a pas d'usure, à de très bonnes conditions. S'adresser à M. PAUL PAYAN. 1299—jno

Dr. Leon Archambault

DENTISTE Spécialiste pour Dentiers 1011 SAINT-DENIS ST. RACHÉL, MONTREAL Téléphone, Saint-Louis 370

1320—3a

GLOIRE AUX LAURÉATS
DU
MÉRITE AGRICOLE

L'EXPOSITION PROVINCIALE
Le plus grand événement annuel.

28 AOÛT-1916-2 SEPTEMBRE

Le Mérite Agricole

Cérémonie officielle présidée par les plus hauts personnages de la Province et du Canada, pour honorer la classe agricole.

PLUS DE 80 CANDIDATS AU CONCOURS DE 1916 SERONT DÉCORÉS DE L'UNIQUE ORDRE DE CHEVALERIE EN AMÉRIQUE.

INAUGURATION D'UN DRAPEAU OFFICIEL

"GLOIRE AUX LAUREATS"

Privileges spéciaux accordés pour l'occasion à tous les Lauréats portant leur médaille qui seront présents à la cérémonie.

Profitez des excursions à très bon marché.

D. O. L'ESPERANCE, Président. Georges MORISSET, Secrétaire.

HOTEL DE VILLE, QUÉBEC.

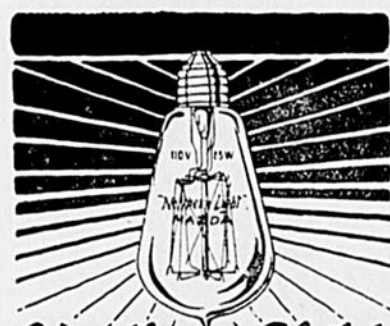
sont portés à employer toutes sortes de remèdes pour aider au travail de la digestion, mais il n'y a qu'un moyen de guérir réellement ce mal et c'est par le sang. Voilà pourquoi le traitement tonique des Pilules Roses du Dr Williams guérit les cas les plus graves d'indigestion. Elles forment un sang riche et rouge, renforcent les nerfs et l'estomac, ce qui permet à ce dernier de faire son travail. Le procédé est simple, mais a pour résultat d'amener un bon appétit, de donner une meilleure santé, et d'augmenter le plaisir de la vie.

A l'appui de ces avancés, Mme Albert Hall, de Sonya, Ont., dit : "J'ai employé les Pilules Roses du Dr Williams et j'en ai obtenu des résultats merveilleux. J'ai beaucoup souffert de l'indigestion pendant deux ans et j'étais devenue presque une ruine physique. Parfois mes souffrances étaient telles que j'étais incapable de vaquer à mes travaux de ménage. J'avais souvent des étouffements et je craignais de me coucher pour me reposer. Après chaque repas, quelque parcimonieusement que j'aie mangé, j'éprouvais de vives douleurs. Je me suis fait soigner par plusieurs médecins mais leurs remèdes ne produisaient aucun effet. J'ai appris à la lecture des annonces que les Pilules Roses du Dr Williams avaient guéri des cas comme le mien et j'ai décidé de les essayer. J'ai senti de l'amélioration peu de temps après avoir commencé à en prendre. Ce mieux alla toujours s'accroissant et après avoir pris dix boîtes de pilules je pouvais manger et digérer toutes sortes de nourritures et je me sentais mieux que je ne l'avais été depuis des années. Vous pouvez croire que je suis enchantée du merveilleux résultat que m'ont donné ces pilules. Je sais qu'elles sont aussi excellentes pour les anémiques, car une de mes amies était sérieusement atteinte de l'anémie et après avoir pris plusieurs boîtes de pilules elle était tout à fait guérie."

On peut se procurer ces pilules chez n'importe quel marchand de remèdes ou par la poste, franco, à raison de 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50 de la Dr William's Medicine Co., Brockville, Ont. (1408).

L'esprit sans jugement est un flambeau dans la main d'un fou.

Pour gagner un cœur, il faut donner le sien.



Northern Light Mazda Lamps

Ce sont de véritables Lampes Mazdas. Sans contredit les meilleures et les plus durables sur le marché. Ces lampes donneront trois fois plus de lumière que les lampes à carbone, sans augmenter votre compte de lumière. Les manufacturiers, les propriétaires d'entrepôts et les ménagers constateront que les Mazdas "Northern Light" sont les lampes les plus économiques et les meilleures sur le marché.

Toutes les Lampes Mazdas "Northern Light" sont recommandées par nous, les plus grands manufacturiers d'accessoires et d'appareils électriques au Canada.

Demandez à votre fournisseur les Lampes Mazdas "Northern Light." S'il ne peut vous en vendre, écrivez-nous directement.

Northern Electric Company
LIMITED
MONTREAL HALIFAX TORONTO WINNIPEG
REGINA CALGARY VANCOUVER

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

Capital autorisé \$500,000.00
Actif du Fonds de Pension, le 30 juin 1916, 871,994.60

L'ANNEE DU MILLION

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1916.

Année	Sections	Sociétaires actifs	Pensions	Actif
1909. (31 Dec.)	45	1,880	5,205	\$16,461.94
1911. "	224	14,228	30,910	170,670.80
1913. "	349	24,492	47,957	423,745.31
1915. "	455	32,155	61,468	772,698.99
1916. (30 juin)	483	33,536	63,943	871,994.60

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,
Gérant-Général.

BUREAU CHEF :—126 Rue St-Pierre, Edifice "Dominion", QUÉBEC.
BUREAU A MONTRÉAL :—Chambre 22, Edifice "La Patrie", X. Lesage, Gér.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Kobes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Dues, Mouselines, Orançais des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes orte



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis dables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

Nouvelles Locales

Ordinations

Mardi matin, à 8 hrs, en la Chapelle du Séminaire, le sacrement de l'ordre fut conféré, par Mgr Bernard, assisté des abbés Léon Pratte et Gustave Roy, aux nouveaux abbés, Auguste Lévesque, de Roxton Falls, et Conrad Maurice, du Mile-End, Montréal.

M. Léon Sénécal, de Belœil, reçut le diaconat. Les vicaires en retraite assistaient à cette importante cérémonie.

Les deux nouveaux lévites ont dit leur première messe, mercredi, dans leur paroisse respective.

La fanfare Philharmonique à St-Jean

On nous apprend que les promoteurs du grand festival sportif, qui doit avoir lieu à St-Jean, dimanche, ont retenu les services de la fameuse Philharmonique de St-Hyacinthe, pour faire les frais de la partie musicale. On peut donc être certain de goûter une délicieuse musique.

Feu l'abbé Balthazard

L'abbé J.-Arthur Balthazard, ancien professeur de philosophie au séminaire de cette ville, et maintenant curé de Saint-Aimé, est mort hier au sanatorium Deblois, à Trois-Rivières. Les funérailles auront lieu vendredi, à Saint-Aimé.

L'abbé Joseph-Arthur Balthazard naquit à Iberville, le 3 novembre 1856. Il fit ses études à Saint-Hyacinthe où il fut ordonné prêtre par feu Mgr L.-Z. Moreau, le 21 septembre 1881. Il fut professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, de 1881 à 1886. De 1886 à 1890 il alla étudier à Rome d'où il revint docteur en philosophie, licencié en théologie et en droit canonique. Il revint au séminaire de Saint-Hyacinthe comme professeur de rhétorique de 1890 à 1894 puis il enseigna la philosophie, jusqu'à sa nomination comme curé.

the, de 1881 à 1886. De 1886 à 1890 il alla étudier à Rome d'où il revint docteur en philosophie, licencié en théologie et en droit canonique. Il revint au séminaire de Saint-Hyacinthe comme professeur de rhétorique de 1890 à 1894 puis il enseigna la philosophie, jusqu'à sa nomination comme curé.

Soirées de charité

Le 29 et 30 août, auront lieu à la salle du bazar, deux soirées de charité et une matinée pour enfants.

Une table de ventes sera tenue par les dames et on y trouvera de très jolis petits objets. Une petite librairie et une pharmacie seront tenues par les Enfants de Marie. En plus, une table de fleurs, de breuvages et de rafraîchissements.

Comme attractions ; le premier soir : Fanfare Philharmonique, jolie comédie dans laquelle paraîtront quatre de nos sympathiques jeunes filles : Mlle Herminie Fontaine, Mlles Grondin, Beauregard et Bernard. Aussi, chant, musique, violon et tableau vivant.

Le second soir : Fanfare du Patronage. Opérette, chantée par deux jeunes gens, dont les talents d'acteurs et les jolies voix sauront fort intéresser le public, MM. Paul Cartier et J. H. Bernard. Déclamations par Mme Darche de Sherbrooke, avec piano, chant, tableau vivant. L'entrée pour chacun de ces soirs sera de dix sous.

En plus, une partie de cartes sera donnée le 30 au soir, dans nos salles, avec concert d'orchestre.

Venez en foule, ce sera une très jolie manière de faire la charité tout en vous récréant aimablement,

ÉTAT CIVIL.

Cathédrale

BAPTEMES.

Août 10—Marie, Marguerite, Simone, fille de Joseph Elzéar Péloquin et de Aurore Boucher.

" 10—Joseph, Laurent, Lucien, fils de Albert Borduas et de Donalda Chabot.

" 14—Joseph, Adrien, Daniel, fils de Henri Flibotte et de Albina Morrissette.

" 15—Joseph, Pierre, Roger, fils de Charles Elphège St-Pierre et de Eva Paquette.

SÉPULTURES

Août 11—Lucien Gauthier, fils de Napoléon Gauthier et de Rosilda Beauregard, 3 mois.

" 14—Cécile Pepin, fille de Henri Pepin, imprimeur, et de Régina Sansoucy, 4 mois.

La bonne digestion est une source de santé

Quand l'estomac est en mauvais ordre tout le système en souffre

L'indigestion est une des maladies les plus pénibles qui affligent l'humanité. Quand l'estomac est incapable de remplir les fonctions que lui a assignées la nature, il en résulte des douleurs atroces après les repas consistant en nausées, cardiaque, palpitations du cœur, migraine et souvent un dégoût pour la nourriture, malgré que le malade soit à demi-mort de faim, Les gens ayant mauvaise digestion

Commis-Vendeur Fiable Demandé.

Pour toutes les villes et le district de Québec, où nous ne sommes pas représentés.

Un territoire réservé pour l'homme oonvenable.

Les plus fortes commissions seront payées.

La chose la plus attrayante à annoncer.

Une liste magnifique des spécialités de nos fruits pour la saison 1916 1917, comprenant ce que nous avons toujours en mains, les Framboises, la Pomme St-Régis, la Pomme Rouge McIntosh, etc.

STONE & WELLINGTON,
The Fonthill Nurseries
Etablie en 1837. Toronto, Ont.
1365—j9 oct.

Enseignement du Chant

PAR
M. ARTHUR PLAMONDON
Maintenant à St-Hyacinthe les mercredis et samedis après-midi.

Cours et Leçons Particulières
Aux mêmes tarifs qu'à l'Ecole de Chant Plamondon de Montréal.

ESSAI ABSOLUMENT GRATUIT DE LA VOIX
Pour faire rendez-vous ou pour tous autres renseignements, prière de s'adresser au Cercle Philharmonique, rue Mondor, Téléphone No 265. 1R—1218

Maisons à Vendre

Deux jolies propriétés situées sur les plus belles rues de la ville. Deux logements chaque ; ces logements sont loués à l'heure actuelle \$15.00 et \$18.00 par mois chacun ; peuvent se louer plus cher. Nouvellement bâties. Electricité, bains et système de chauffage à l'eau chaude.

Les propriétaires désirent vendre pour en construire de nouvelles.

S'adresser à
T. D. BOUCHARD,
j.n.o. 173 rue Girouard. jno.

AUX AUTOMOBILISTES

Le guide : "OFFICIAL AUTOMOBILE ROAD GUIDE" pour 1916 vient de paraître ; magnifique volume de 436 pages, avec relieure en cuir, prix \$3.00. En vente chez

ST-JEAN & FRERE,
Marchands de journaux.
St-Hyacinthe.

J. S. Beudet

Notaire.

Argent à prêter, — Assurance

3 RUE DU PALAIS,
ST-HYACINTHE, P. Q.

T-HYACINTHE MONTREAL
Tel. 102 Tel. Main. 1663

YVON & GENDRON

AVOCATS

159 rue Girouard, St-Hyacinthe
Bureaux à Montréal
CHAMBRE 15 EDIFICE LA SAUVEGARDE
92 rue Notre-Dame Est

EMPLOI DEMANDE

Un jeune homme de bonne famille, possédant une bonne instruction, française et anglaise, demande de l'emploi de bureau dans une maison de commerce, une manufacture, ou une banque.

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska F. A. BRODEUR, Gérant.

ABONNEMENT
▲ St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux États-Unis, par année..... \$1.50
▲illeurs au Canada..... 1.00
3c LE NUMERO
En vente chez M. Geo. St-Jean.

Chronique Municipale

Séance du 16 août

Étaient présents à la dernière séance du Conseil : Son Honneur le Maire Morin, qui occupait le fauteuil présidentiel, et les échevins Fontaine, Girard, St-Germain, Payan, Gervais, Bélanger, Gobeil.

Comme il y avait eu, mardi soir, une séance privée du Conseil, et qu'on y avait étudié à fond toutes les questions les plus importantes, la dernière séance publique du Conseil a eu peu d'importance.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le greffier donne lecture de la lettre de M. Amyot démissionnant comme échevin du quartier Quatre.

M. l'échevin Fontaine dit qu'il a rencontré M. Amyot le lendemain de la séance du 9, et que celui-ci lui a déclaré qu'il ne reviendrait pas sur sa décision de démissionner comme échevin. En conséquence, M. Fontaine propose que la démission de M. Amyot soit acceptée.

L'échevin Payan seconde cette proposition, et elle est adoptée à l'unanimité.

M. le greffier, suggère alors que la mise en nomination des candidats pour l'élection d'un échevin pour le siège No 2 du quartier Quatre, ait lieu le 28. Son Honneur le Maire, les échevins Fontaine et Payan ne croient pas qu'il soit nécessaire de hâter à ce point la mise en nomination des candidats.

M. l'échevin St-Germain ne voit pas pourquoi on retarderait à remplacer le siège de M. Amyot qui est vacant. Et, il propose que la mise en nomination des candidats pour l'élection d'un échevin pour le siège No 2 du quartier Quatre ait lieu le 28 du courant, et que le jour de la votation soit fixé au 5 septembre.

Cette proposition est secondée par l'échevin Girard, et elle est adoptée, les échevins Fontaine et Payan votant contre.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné à la dernière séance du Conseil, M. l'échevin Fontaine propose l'adoption du règlement No 197, à l'effet de faire macadamiser la rue Claude en macadam bitumineux, avec chaînes, égouts et puisards, au coût de \$3,500.

L'échevin Gobeil seconde cette proposition, et elle est adoptée à l'unanimité.

À la dernière séance du Conseil, il avait été question d'acheter, de la Compagnie Dussault et Lamoureux, 30 puisards au prix de \$25 le puisard. Cette question avait été référée au Conseil en comité pour étude.

Mercredi dernier, comme la nécessité s'impose pour la ville d'acheter des puisards, M. l'échevin Fontaine ramène la question sur l'ordre du jour. Il propose que le Comité de la Voirie soit autorisé à acheter 30 puisards de la Cie Dussault et Lamoureux, au prix de \$25 le puisard.

M. l'échevin Bélanger seconde la proposition, et elle est adoptée à l'unanimité.

Ces puisards offrent l'avantage de se nettoyer automatiquement.

M. Bernard Breault, un ingénieur de Montréal, offre ses services à la ville de St-Hyacinthe, pour faire les travaux de réparation de surface sur la rue Girouard. Il fera ces travaux à raison de 33 cts la verge carrée. Il garantira son travail pour deux ans, et il emploiera pour faire ce travail, en autant que cela lui sera possible, des ouvriers de St-Hyacinthe.

M. Fontaine croit que la ville a tout à y gagner à faire entreprendre les travaux de réparation de la rue Girouard par l'ingénieur Bernard Breault. Il propose donc que l'offre de M. Bernard Breault soit acceptée, qu'un contrat soit passé entre la ville et lui au sujet du posage de l'asphalte, pourvu qu'il fournisse du matériel approuvé par le Conseil, et qu'il donne une garantie à la satisfaction du Conseil.

C'est l'échevin Payan qui seconde cette proposition, et elle est adoptée à l'unanimité.

Les charretiers de voitures doubles à l'emploi de la Corporation demandent un salaire de \$1.00 par jour, au lieu de \$5.00 qu'ils gagnent aujourd'hui. Cela coûte plus cher pour entretenir deux chevaux qu'un seul cheval, disent-ils, avec nos voitures doubles, nous faisons deux fois plus d'ouvrage que les charretiers de voitures simples qui, eux, reçoivent un salaire de \$3.25 par jour, sans compter que nos chevaux sont toujours à la disposition de la Corporation pour toutes sortes d'ouvrages.

M. l'échevin Fontaine trouve que la demande des charretiers de voitures doubles est tout à fait raisonnable, qu'il faudrait même les payer plus que \$6.00 par jour. Mais, comme déjà il a coupé en deux la demande d'augmentation de salaire qui a été faite par les ouvriers de la Corporation, il se voit dans l'obligation, pour rendre justice à tout le monde, de s'entendre avec les charretiers de voitures doubles pour une augmentation de salaire de 50 cents seulement par jour.

Il fait une proposition à l'effet de payer les charretiers de voitures doubles \$5.50 par jour au lieu de \$5.00 qu'ils gagnent aujourd'hui. M. Bélanger seconde la proposition de M. Fontaine, et elle est adoptée à l'unanimité.

À propos de la rue St-Joseph. À la dernière séance du Conseil, M. le greffier lu une lettre de la Commission des Chemins de Fer, qui refuse catégoriquement de répondre à la demande qui lui est faite d'ouvrir la rue St-Joseph à l'endroit où passe la voie ferrée.

M. le greffier donne lecture du rapport suivant :

Au Conseil Municipal de la Cité de St-Hyacinthe.

Conformément à la demande faite par l'échevin St-Germain, je vous fait le rapport suivant au sujet de la grosseur des tuyaux d'eau connectés aux établissements ci-après énumérés et du prix qu'ils paient pour la consommation de l'eau, chaque année :

Hôtel	Tuyaux	Prix
Ottawa	2 de 3 p	\$100.
Frontenac	2 de 3	75.
Canada	3 de 3	125.
Richelieu	1 de 3	50.
St-Hyacinthe	1 de 3	60.
Montcalm	1 de 3	60.
Central Vermont	2 de 3	75.
Grand Tronc	1 de 3	75.
Quebec Southern	1 de 3	35.
Windsor	1 de 3	75.
Bâtisse de l'Union	1 de 2	85.50
St-Joseph	1 de 2	79.
Grand Hôtel	1 de 2	200.
Précieux-Sang	1 de 2	200.
Couvent des Dominicains, église et maison	1 de 4	275.
Lorette	1 de 2	75.
Cathédrale et évêché	1 de 4	300.
Collège Sacré-Cœur	1 de 4	400.

Patr. St-Vincent	1 de 2	25.
Couvent Maison Mère et éco. Normale	2 de 4	625.
Séminaire	1 de 4	750.
Ouvroir	1 de 2	12.
Hôpital	2 de 4	200.
Frères Maristes	3 de 3	135.
Soeurs St-Joseph	2 de 3	150.
Académie Girouard	1 de 2	60.
Académie Prince	1 de 1	20.
Ecole Raymond	1 de 1	20.
Ecole Laroque	1 de 2	15.
Ecole dissidente	1 de 1	30.
Chaque Banque	1 de 3	50.
Buanderie à vapeur	2 de 3	75.
L. O. Grothé	1 de 2	2,000.
Grand Tronc	1 de 4	150.
Bureau de poste	2 de 3	100.
Bureau d'accise	2 de 3	150.
Québec Montréal & Southern	1 de 4	150.
La prison	1 de 2	150.
Ecole de laiterie	1 de 2	150.
Penman	2 de 6	150.
Penman entrepôt de la rue Cascades	1 de 2	75.
Penman entrepôt de la rue St-Joseph	1 de 4	75.
L. P. Morin & Fils	1 de 4 p. et 2 de 3	35.
Cie Langevin	1 de 2	75.
Cie Côté	1 de 10 p. et 2 de 4	125.
Ames Holden	1 de 6 p. et 1 de 4	400.
Duclos et Payan	1 de 1 p. et 1 de 4	75.
Paquet et Godbout	1 de 1	75.
Corset	1 de 6 p. et 1 de 2	75.
Orgues	1 de 2	75.
Duhamel	1 de 2	75.
Bertrand	1 et 4	75.

St-Hyacinthe, 14 août 1916.
A MESLIER,
Surintendant de l'Aqueduc.

Puis suit la lecture des comptes, et le Conseil s'ajourne à mercredi, le 23 août, au lieu et heure ordinaires.

Nouvelles Locales

Accident de Chemin de Fer

Mardi, vers 10.15 hrs, a.m. "L'Océan Limitée", de l'Intercolonial, qui venait d'Halifax s'est heurté à un train de fret en marche sur une voie d'évitement, tout près du viaduc.

Les deux locomotives furent sérieusement endommagées, plusieurs wagons déraillèrent, et les passagers reçurent une secousse très violente.

Par un hasard exceptionnel, nous n'avons eu à enregistrer aucune perte de vie et les quelques blessures reçues furent plutôt insignifiantes.

L'accident causa un grand émoi à St-Hyacinthe, et, en quelques minutes, plusieurs centaines de personnes étaient accourues sur les lieux.

"L'Océan Limitée" se trouvait sur la voie principale et le train de fret sur une voie d'évitement. Par quelque malentendu, la communication entre les deux voies n'avait pas été rompue, et "l'Océan Limitée" s'engageant sur la voie d'évitement vint frapper le train de fret.

Heureusement que les deux locomotives allaient dans la même direction, ce qui a amoindri le choc considérablement. Cependant, la secousse fut encore très violente. Le mécanicien du passager, un serre-frein et le messenger d'express souffrirent de quelques égratignures.

M. Arthur L'Heureux, élève de Mathématiques au Séminaire de Québec a reçu la blessure la plus sérieuse. Il a en la lèvre inférieure déchirée et toutes les dents brisées. Le docteur Gaston Lapierre, de St-Hyacinthe, mandé en toute hâte lui prodigua les premiers soins.

Sur le train, se trouvaient entre autres ; l'Honorable Albert Sévigny, président de la Chambre des Communes, M. Tancred Bienvenue, vice-président et administrateur-général de la Banque Provin-

FARINE MOULÉE

MOULIN YAMASKA

L. E. COTE,

St-Hyacinthe.

1340--5 nov.

M. J. W. Simard, ingénieur-civil, M. Alexandre Martin, assistant-ingénieur de la cité de Montréal.

Il y avait aussi, sur le train, un groupe de matelots français, du navire "La Marseillaise". Ces matelots, en convalescence, venaient de Halifax, où ils avaient été laissés, pour cause de maladie, et s'en allaient à Montréal s'embarquer pour la France.

Plusieurs citoyens engagèrent la conversation avec eux et l'on apprit qu'ils n'avaient pas mangé depuis la veille. Aussitôt sur l'initiative de M. Léon Meyerre, une collecte se fit parmi ceux qui étaient présents et en quelques minutes, on eut suffisamment pour les rassasier.

Les noms de ces matelots sont : Louis Kermol, François Ligner, Jean Toullic, Jean Boutic, Léon Lucas, Joseph Nedelect, Louis Guillerm.

Ils reprirent le train pour Montréal à 11 hrs, aux cris de "Vive la France !"

À 12.20 hrs, l'Océan Limitée entra en gare, à Montréal. A part quelques vitres brisées, l'accident n'avait pas laissé de traces sensibles. Tous les passagers paraissent heureux de s'en être tirés à si peu de frais.

A Trois-Rivières

Il est rumeur que notre magnifique corps de musique Philharmonique ira à Trois-Rivières pendant l'Exposition.

Encore Chicoino

On se souvient encore du fameux Chicoino de St-Hilaire, qui a déjà été arrêté pour avoir volé des pneus d'automobile.

Eh! bien, il était à St-Hyacinthe, mardi dernier, et il n'a pas pu s'emporter d'une nuit au fond d'un cachot.

Il semble que cet homme se croit chez lui partout, et il ne paraît pas se douter qu'il y a des autorités au monde qui sont capables de le de le mettre à l'ordre.

Mardi soir, le dit Chicoino entre au restaurant chinois pour se faire servir à manger. Là, il s'est cru dans un milieu pour se distinguer à sa façon, et il s'est mis à renverser les tables, à casser de la vaisselle, et même à empocher des salières. Naturellement, les propriétaires du restaurant se sont objectés à une telle conduite de la part du visiteur grossier. Celui-ci n'a pas voulu se rendre à l'invitation qui lui a été faite de déguerpir au plus tôt.

Le constable Brunette fut alors mandé pour débarrasser le restaurant de cet intrus. Le constable Brunette n'avait pas encore fini d'inviter poliment Chicoino à sortir avec lui, que celui-ci le frappait au visage en vomissant toutes sortes d'injures. Mais il a trouvé son maître. Le constable Brunette, quoique se faisant mordre au poignet, a réussi à mettre les bracelets au rebelle, et l'a fait suivre à la station de police.

Chicoino a comparu devant le Recorder mercredi matin, Il a été condamné à payer \$15. d'amende et les frais.

Remerciements

La Maison B. F. Barnaby & Co. tient à remercier chaleureusement les citoyens de St-Hyacinthe pour l'encouragement qui lui a été donné la semaine dernière, au commencement de sa grande vente.

Le premier jour de la vente, environ 5,000 personnes se rendirent au magasin de B. F. Barnaby & Co. et se montrèrent enchantées des bonnes bonnes aubaines qu'elles y trouvèrent.

La Maison Barnaby tient à donner entière satisfaction à tous ses clients et assure de nouveau que toute marchandise qui ne sera pas satisfaisante sera échangée.

Jeu de tennis

MM. Henri Laframboise et Henri Morin, deux jeunes notaires, de St-Hyacinthe, ont pris part, comme représentant le club de tennis de St-Hyacinthe, au concours provincial de tennis qui a eu lieu à Québec la semaine dernière.

Ils ont dignement représenté la ville en remportant, tous deux les premiers prix et les coupes, pour la partie simple et la partie double.

Leur sureté de main et leur jeu d'ensemble a fait l'émerveillement des spectateurs et dès les premières parties faisaient prévoir leur succès.

Les coupes leur ont été présentées solennellement par le Lieutenant Gouverneur de la province.

Nos félicitations à ces deux habiles jouteurs.

Travaux importants

La manufacture "Penman's Limited" est à faire des travaux de la plus grande importance.

Elle a donné un contrat à T. Dringle & Son, de Montréal, pour reconstruire en béton armé, toute la digue. Un sous-contrat a également été accordé à la compagnie "England's Limited."

On estime cette entreprise à environ \$105,000.00.

Ces travaux compléteront avantageusement ceux qui ont été faits il y a deux ans, près des usines.

Une assez forte équipe d'hommes est employée actuellement à la digue et leur nombre va sans cesse augmentant.

On est à construire au-dessus de la digue, une ligne de wagons pour le transport du béton. La digue offrira bientôt l'aspect de la plus grande activité.

L'exposition de Québec

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de l'Exposition de Québec qui paraît dans notre numéro de cette semaine. Cette fête du Mérite Agricole promet d'avoir beaucoup d'éclat. La date en est fixée au 30 août. L'Exposition s'ouvrira le 28 août et durera jusqu'au 2 septembre.

Au Couvent de la Présentation

Mardi, à 9.30 hrs, a. m. Mgr Guertin présidait à une cérémonie religieuse au couvent de la Maison-Mère de la Présentation. Quinze religieuses prononcèrent leurs vœux. Un grand nombre de parents des religieuses étaient à la Chapelle.

Décès de Mme H. Daudelin

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Madame Henri Daudelin survenue à St-Dominique le 16 août.

Les funérailles auront lieu samedi, le 19, à l'Eglise de St-Dominique, à 9 hrs. a. m.

Va et vient

Mlle W. Sentenne, de Montréal, de passage à St-Hyacinthe, chez sa sœur, Mme Chalifoux, vient de partir pour Acton Vale.

Mlle Cécile Chartier, de cette ville, est actuellement à Auburn, Maine.

Mlle Germaine St-Jacques, de St-Herménégilde, est de passage à St-Hyacinthe, en visite chez son oncle le constable F. Boudreau.

Mlle Cécile Rocheleau, de St-Jean, était à St-Hyacinthe, cette semaine, chez M. L. A. Breton.

Mlle Lucienne Sabourin, de St-Jean, est en promenade chez M. L. Madore.

MM. les abbés C. Berthiaume, de Maisonneuve, et A. Berthiaume, de St-Edouard, Montréal, étaient, cette semaine, de passage à St-Hyacinthe, en visite chez leur cousine Mme T. D. Bouchard.

M. E. Gauvin, officier d'accise, et son épouse sont à St-Jean, en visite chez leurs amis.

A St-Jean

M. le juge Marin, est allé siéger à St-Jean, la semaine dernière, en cour du Magistrat.

NOTES BREVES

Quand il sera mort et qu'on fera sa biographie, on dira : il fut un homme d'un esprit universel, il a été directeur de théâtre, longtemps presque échevin, échevin, intéressé dans la célèbre maison "The National Box & Packing Co.", orateur distingué.

À de trop-souventes fois prêté sa parole à de presque échevins de ses amis, fut un des plus grands consommateurs de crème à la glace qui ne fut jamais, enfin, a été reconnu expert dans le maniement de la mailloche.

C'est vrai les amis ! Avez-vous vu Alphonse qui s'escrimait sur la grosse caisse, l'autre soir, à la porte du théâtre... pas Bijou du tout.

Il y allait avec un cœur, ce cher gros, tapant plus ou moins fort, selon l'allure du morceau, avec des poses, ça et là.

Mon Dieu, qu'il était beau ! Avec ses bajoues veloutées et sa petite moustache coquette, il n'en fallait pas plus pour conquérir tous les cœurs.

Aussi que d'ocillades et de soupirs a-t-il provoqués ! —Joue du tambour, mon p'tit Alphonse, ça te va mieux que la vie publique.

D'ailleurs, "c'est moins dangereux pour les procès."

Deux échevins n'assistaient pas à la séance du conseil, la semaine dernière.

Nous venons d'apprendre pourquoi l'un d'eux s'absenta. Je ne le nommerai pas ; qu'il me suffise de dire que le monsieur en question adore la crème, sous quelque forme qu'on la lui présente.

"Vois-tu, a-t-il confié à un ami, j'ai été à Morial, et pis j'ai mangé du cocombre, tout un cocombre—y était si bon ! —préparé avec d'la crème—y'n n'avait d'la crème, crains pas ! Mais j'ai attrapé un indigestion, a sérieuse... c'pour ça qu'j'ai pas pu m'monter au conseil..."

Voilà pourquoi, chers lecteurs s'absenta un échevin, lors de la séance du conseil municipal du 9 août, en la cité de St-Hyacinthe. HENRI.